

« Intégrer les nouvelles dispositions concernant l'information et la consultation
du CSE (Comité Social et Économique - Ex IRP et DUP) »

Objectifs de la formation	<ul style="list-style-type: none"> • Connaître les principaux textes législatifs et réglementaires ; • Exercer ses obligations, en connaissant les missions et les prérogatives du CSE • Connaître les principales sources de données disponibles et acteurs mobilisables ; • Mettre en œuvre des règles de fonctionnement efficaces qui s'inscrivent dans la durée
Contenu du programme	<p>1. Le comité social et économique (CSE) : qu'est-ce que c'est ?</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place du CSE et composition - Attributions du CSE - Rôle en matière d'ASC et budget ASC - Subvention de fonctionnement - Heures de délégation des membres - Périodicité des réunions - Création d'une commission santé, sécurité et conditions de travail <p>2. Le comité social et économique (CSE) : c'est pour quand ?</p>
Modalités pédagogiques	<p>Alternance d'apports théoriques et de conseils pratiques Étude de documents Place importante laissée aux phases d'échanges et d'enrichissement entre participants et aux mises en situation.</p>
Durée	1 jour (7h00)
Public	Dirigeants salariés, Responsables de formation et /ou en Ressources Humaines et leurs collaborateurs, Assistants(tes) RH, personnels administratifs ayant en charge la gestion de RH.